

## JOURNÉE DE GRÈVE ET D' ACTIONS

# JEUDI 5 DÉCEMBRE

**Actuellement, les négociations avec les faïtières patronales se poursuivent.**

**Un accord pourrait être signé ces prochains jours.**

**Une dernière séance de négociation pourrait encore avoir lieu le 4 décembre 2019.**

**Le préavis de grève est maintenu jusqu'à ce que les organisations syndicales aient l'assurance que les revendications du personnel soient acceptées.**

- **La grève du 5 décembre est licite. Elle est portée et organisée par les syndicats et les associations professionnelles.**
- La grève ne sera utilisée qu'en dernier recours, si aucun accord n'est trouvé et signé d'ici là entre organisations syndicales et patronales signataires de la CCT.
- Naturellement, une grève dans un secteur de la santé a des caractéristiques particulières. Le personnel engagé doit veiller aux besoins des usagers et des usagères. La mobilisation doit tenir compte des positions professionnelles et éthiques des travailleuses/eurs. Elle doit tenir compte des rapports de force dans les diverses institutions.
- La grève est la colonne vertébrale de la mobilisation mais là où elle n'est pas possible, il faut organiser au moins des actions sur les lieux de travail, des pauses prolongées, des débrayages. Ces divers points sont développés ci-dessous.
- Des services minimaux doivent être organisés et négociés par les syndicats et associations professionnelles signataires de la CCT avec chaque faïtière patronale. Le cadre, les conditions et dispositions du service minimum doivent être négociés pour tout le secteur sanitaire parapublic et pour toutes les activités professionnelles. Le minimum incontournable de prestations qu'il faut assurer aux usagers/ères doit être clairement défini.
- Tout service minimum doit être en tout cas plus restreint que les prestations offertes le dimanche ou les jours fériés.

# JOURNÉE DE GRÈVE ET D' ACTIONS QUE FAIRE LE 5 DÉCEMBRE!

Avant la journée du 5 décembre, il est important d'organiser sur les lieux de travail une assemblée qui décide des mesures de luttes et prenne connaissance des mesures du service minimum.

Durant la journée de grève et d'actions, il faut prévoir des moments de rassemblements, réserver un local «de grève» et désigner un groupe d'employé-e-s qui assure la coordination des actions avec les travailleurs/euses mobilisé-e-s.

Au minimum, il faut «signifier» qu'il y a grève. Donc port de signes distinctifs (badges, autocollants, vêtements ou brassards significatifs).

Accrocher aux fenêtres, portes, balcons, façades des affiches et banderoles mentionnant que le personnel de ce lieu de travail est en grève.

A l'intérieur des lieux de travail, apposer partout les affiches liées à la grève.

Un ou des rassemblements à l'extérieur des locaux peuvent également être prévus pour informer le public

(notamment les familles et proches des usagers/ères) des raisons de la grève.

Durant la journée de grève et d'actions, on peut faire mieux:

Par exemple: organiser une grève du zèle pour toutes les mesures administratives et de communication avec la hiérarchie... A petit salaire... Petit travail... Excepté pour les prestations aux usagers/ères!....

Mieux encore, mettre sur pied une grève de tous les actes administratifs, liés à la facturation ou de communication.

C'est la fameuse «grève des crayons»

La grève dans le secteur de la santé doit être participative et permettre à chacun et chacune d'y participer. Pour cela, il faut organiser le service minimum sous forme de relais pour que tous-tes les travailleurs/euses puissent participer à un moment de grève.

Tout service minimum doit avoir pour principe le volontariat. Ce n'est pas à la hiérarchie de décider qui assure ce service minimum.

## IMPORTANT:

Durant la journée, communiquez à la fédération syndicale SUD (info@sud-vd.ch) les actions menées sur votre lieu de travail.

**Photos bienvenues!**

## DEMANDE D'ADHESION

**Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD:**

Madame      Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : ..... PRENOM : .....

Profession : ..... Lieu de travail: .....

### ADRESSE EXACTE

Rue, numéro : .....

N° postal : ..... Domicile : .....

E-mail : ..... Tél. ....

LIEU ET DATE SIGNATURE

*(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année)*